



## 8 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LE DROIT DES FEMMES

Cette lutte est indispensable, car l'égalité entre les femmes et les hommes, particulièrement au travail, est loin d'être gagnée ! Pour les femmes c'est toujours en moyenne 25 % de salaire en moins !

Chaque jour, **c'est comme si elles arrêtaient d'être payées à 15h40 pour travailler gratuitement !**

Depuis près d'un an, la crise sanitaire et son cortège de conséquences dramatiques ont révélés les nombreux dangers pour les droits des femmes avec des augmentations des violences sexistes et sexuelles, des charges domestiques et familiales, du travail à domicile, de la précarité, mais aussi un droit à l'avortement fragilisé. Les politiques publiques mettent de côté les questions d'égalité professionnelle. Pourtant les femmes se sont retrouvées majoritairement en première ligne, soignantes, enseignantes, administratives, aides à domicile, caissières, agentes d'entretien, ouvrières (pour n'en citer que quelques-unes ...) n'ont même pas eu droit à la prime COVID !

Pour qu'enfin il soit mis fin aux écarts de salaires et de retraites, la seule solution est la revalorisation des métiers à prédominances féminines, la reconnaissance des qualifications et l'application de la loi qui prévoit un salaire égal pour un travail de valeur égale.

*Au ministère des Armées, l'écart salarial concerne toutes les catégories. Si les femmes sont moins présentes dans les niveaux élevés, ce que déplore la CGT, en revanche dans les catégories et filières les moins rémunératrices les effectifs sont fortement féminisés.*

*Selon le bilan social 2019 du ministère, la rémunération mensuelle nette moyenne pour les femmes est de 2.237 € contre 2.630 € pour les hommes. Les hommes gagnent en moyenne 17 % de plus que les femmes et la différence se retrouve également pour les primes, c'est en moyenne 11 % supplémentaires pour les hommes.*

*En 2019, 59 % des agents civils de la Cat C/Niveau 3, majoritairement féminine, n'ont suivi aucune formation, impliquant un véritable frein au déroulement de carrière. Une des raisons évoquées est l'impossibilité de s'absenter du domicile.*

*Toujours selon les chiffres du bilan social en 2019, sur les 143 dossiers instruits par la cellule THEMIS, 118 concernent des femmes (82%) : 6 pour outrage sexiste, 14 pour discrimination (dont homophobie), 4 pour atteinte à la vie privée, 59 pour harcèlement sexuel, 10 pour viol / tentative de viol et 2 dossiers (qualifiés comme divers par l'administration) pour propos injurieux à caractère sexuel.*

***Pour la CGT l'égalité professionnelle ne doit pas se résumer à un simple plan sans mesures contraignantes sur l'obligation de résultats pour les employeurs, et sans budget dédié à la réduction des inégalités...***

## L'égalité professionnelle, nous avons toutes et tous à y gagner !

Le 8 mars, syndicats et associations féministes appellent à une grève féministe pour exiger « l'égalité, au travail comme dans la vie. »

Le 8 mars, femmes comme hommes, faisons grève, manifestons et débrayons à 15h40 ou deux heures avant la fin de la journée pour dénoncer les inégalités salariales et revendiquer :

- **Une augmentation générale des salaires et des pensions ;**
- **Des mesures ambitieuses, urgentes et financées pour mettre fin aux inégalités concernant les déroulements de carrière ;**
- **L'ouverture de véritables négociations sur la revalorisation des métiers à prédominance féminine : « un salaire égal pour un travail de valeur égale » ;**
- **Des créations d'emplois et un plan de titularisation pour mettre fin à la précarité ;**
- **Une protection fonctionnelle renforcée pour toutes les victimes de violences sexuelles, sexistes, et la sanction réelle des agresseurs.**



Montreuil, le 24 février 2021

